

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
CHEF DE DÉPARTEMENT

Destinataires selon liste de  
distribution annexée

---

Neuchâtel, le 6 mai 2020

## **Projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles et de la création artistique**

Madame, Monsieur,

Alors que nous étions à bout touchant du rapport à l'appui d'une nouvelle loi sur la culture, le COVID-19 a bousculé tous les agendas. Mais la force de l'homme réside non seulement dans la capacité à résister, mais également à se projeter. Pour ce qui est de la résistance farouche, le canton de Neuchâtel s'est attelé à la tâche de sauvetage des acteurs-trices culturel-le-s et des entreprises culturelles afin que la vitalité du paysage culturel neuchâtelois soit plus forte que la pandémie. Quant aux nouveaux horizons, le Conseil d'État dirige son regard vers l'avenir pour assurer une nouvelle base légale pour la culture.

Le rapport procède de cette logique et n'évoque pas la situation si particulière à laquelle nous devons actuellement faire face, quand bien même son impact sera sans doute important sur la vie culturelle durant ces prochains mois.

Ainsi, en des temps qui sont encore marqués du sceau de l'incertitude, nous vous soumettons le projet de loi et son rapport comme autant d'ancrages solides pour le futur. En effet, le Conseil d'État a chargé le Département de la justice, de la sécurité et de la culture d'ouvrir une procédure de consultation aux partis politiques, aux représentant des Villes et des Communes, aux associations faitières du milieu artistique et culturel neuchâtelois.

Suffisamment long pour permettre à la fois une bonne prise de connaissance et la mise sur pied de réunions pour en débattre, le délai imparti pour la consultation court jusqu'au

**4 août 2020**

Pour rappel, la loi actuelle, qui date de 1991, mérite d'être révisée afin de mieux prendre en compte les réalités des milieux artistiques et les attentes des acteurs culturels neuchâtelois dans un contexte qui, par ailleurs, dépasse de plus en plus les frontières cantonales.

En voici les axes principaux, évoqués très succinctement :

### **Reconnaissance du statut des artistes professionnels**

Cette nouvelle mouture entend mettre les artistes professionnels au cœur de la nouvelle loi, avec, pour corollaire, une reconnaissance de leur statut en tant que professionnels.

### **Complémentarité avec les Villes et les Communes**

La volonté de l'État d'une meilleure coordination s'appuiera sur un principe de complémentarité des rôles et des missions de chacun, un besoin exprimé par un nombre croissant d'acteurs culturels. On distinguera alors activités artistiques de la vie locale et régionale des projets de plus grande envergure.

### **Accès à la culture**

Enfin, l'État entend élargir les portes de l'accès à la culture et soutenir les activités de médiation culturelle afin d'abaisser ce qui fait obstacle à la culture, que ce soit le prix mais surtout les représentations d'un monde culturel qui serait élitiste, en soutenant le travail de professionnels de la médiation culturelle, capables de livrer des clés de lecture des œuvres.

Évidemment, le rapport sur la culture vous permettra de saisir les tenants et aboutissants de ces axes. Nous vous invitons à nous faire parvenir votre avis par voie électronique à [service.culture@ne.ch](mailto:service.culture@ne.ch).

En vous souhaitant une bonne lecture et en nous réjouissant de poser avec vous les nouvelles bases pour la politique culturelle à venir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération.

Alain Ribaux

Conseiller d'État



### **Annexes :**

- Avant-projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles et de la création artistique
- Liste des destinataires

## LISTE DES DESTINATAIRES

---

### Partis politiques représentés au Grand Conseil

PDC	<a href="mailto:secretariat@pdc-ne.ch">secretariat@pdc-ne.ch</a> ; <a href="mailto:vpahud@pdc-ne.ch">vpahud@pdc-ne.ch</a>
PLRN	<a href="mailto:info@plrn.ch">info@plrn.ch</a>
POP	<a href="mailto:pop.neuchatelois@bluewin.ch">pop.neuchatelois@bluewin.ch</a>
PSN	<a href="mailto:secretariat@psn.ch">secretariat@psn.ch</a>
Solidarités	<a href="mailto:ne@solidarites.ch">ne@solidarites.ch</a>
UDC	<a href="mailto:secretariat@udc-ne.ch">secretariat@udc-ne.ch</a>
Les Verts	<a href="mailto:verts-ne@bluewin.ch">verts-ne@bluewin.ch</a>
Vert' libéraux	<a href="mailto:ne@vertliberaux.ch">ne@vertliberaux.ch</a>

### Communes

Association des communes neuchâteloises	<a href="mailto:ac.neuch@bluewin.ch">ac.neuch@bluewin.ch</a>
---	--

### Associations et autres entités

FNAAC	<a href="mailto:contact@fnaac.ch">contact@fnaac.ch</a>
Visarte	<a href="mailto:secretariat.visarteneuchatel@gmail.com">secretariat.visarteneuchatel@gmail.com</a>
AENJ	<a href="mailto:thierry.amstutz@bluewin.ch">thierry.amstutz@bluewin.ch</a>